



Le vistemboir :

→ L'INTERCOMMUNALITÉ À CLERMONT-FERRAND

« Après avoir caressé d'un geste enveloppant le volume schématique du machin, l'aveugle esquissa un certain nombre de préhensions... [...] Enfin il reposa l'objet sur la table : – Pas tellement compliqué dit-il ; c'est un vistemboir. »

Jacques Perret, *Le machin*¹

THIERRY ERMAKOFF

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
thierry.ermakoff@enssib.fr

Conservateur de bibliothèque,
Thierry Ermakoff est actuellement responsable du département des services aux bibliothèques au sein de l'Enssib, après avoir été directeur de la bibliothèque municipale de Blois puis conseiller pour le livre et la lecture à la Drac Auvergne. Il a participé à *Littérature contemporaine en bibliothèque* (Éd. du Cercle de la librairie, 2001) et collabore régulièrement au BBF dont il est membre du comité de rédaction.

L'intercommunalité à Clermont-Ferrand en matière de lecture publique relève à la fois du mythe, du malentendu et du vistemboir. La construction de la politique culturelle communautaire a été analysée par deux fois par Philippe Teillet², et a fait l'objet d'articles indirects dans cette même revue. Il nous revient donc, après un bref rappel historique, de faire le point de ce qui reste réellement du domaine strict de la prise de compétence communautaire, ses réalisations et ses à-côtés.

Embryon d'histoire d'une défaillance...

Clermont-Ferrand souffre, en 2000, d'un double handicap : une bibliothèque universitaire Lettres et Sciences humaines, certes de belle facture, mais peu adaptée aux besoins et pratiques d'un étudiant moderne, fût-il clermontois. Un réseau de lecture publique guère plus ingambe, puisque la bibliothèque centrale, pour une ville de 140 000 habitants, ne mesure que 1318 m² shon (surface hors œuvre nette), comme on dit dans le langage des conseillers livre et lecture.

Ce qui apparaît comme un atout, mais tournera, sinon au cauchemar,

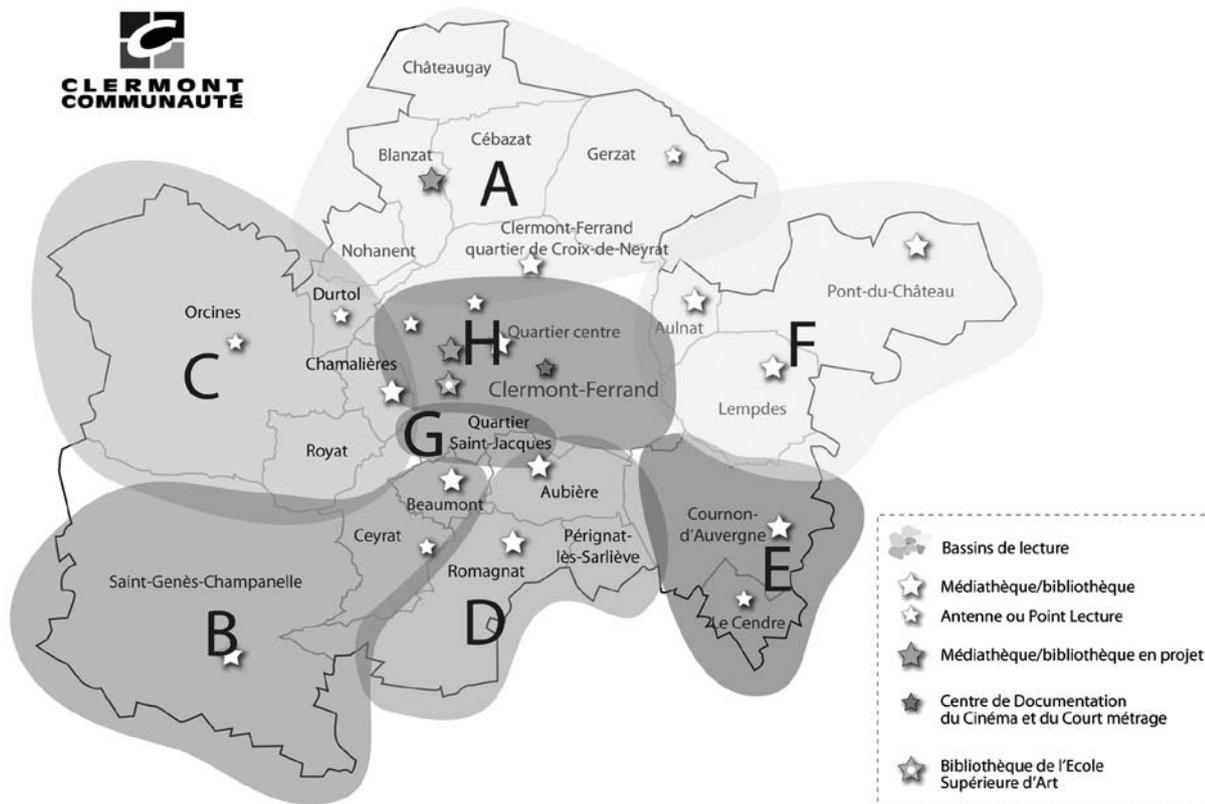
pour le moins à l'enlèvement, c'est la convention qui lie depuis 1902 la ville de Clermont-Ferrand et les universités, permettant aux usagers de fréquenter et d'emprunter dans n'importe quelle bibliothèque du réseau, et à la ville de bénéficier d'un œil bienveillant de l'État.

La ville de Clermont-Ferrand ne s'était pas inscrite dans le programme des bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR). La municipalité, réélue en 2001, fait de la construction d'une bibliothèque digne de ce nom, intégrant lecture publique, département patrimoine et bibliothèque universitaire Lettres et Sciences humaines, une priorité du mandat. La conjonction de cette volonté et de celles d'un directeur régional des affaires culturelles convaincu, puisque venant de la Direction du livre et de la lecture (il s'agissait de Jean-Claude Van Dam), d'un préfet très volontaire et d'un président d'université très demandeur, sort le dossier de l'ornière : les études s'enchaînent, les financements s'acquièrent. La communauté d'agglomération se saisit de la maîtrise d'ouvrage en 2002, ainsi que de la compétence communautaire totale de la lecture publique sur son territoire, le 19 mars 2004.

Il n'est de secret pour personne que la construction de ce qui était devenu une BCIU (bibliothèque communautaire et interuniversitaire) est pour l'heure en suspens ; le lieu n'est plus exactement défini, après que le pied d'une statue monumentale gallo-romaine a été malencontreusement

1. Éditions Gallimard, 1955.

2. Philippe Teillet, « La construction d'une agglomération culturelle à Clermont-Ferrand », in *La lecture publique à l'heure intercommunale*, sous la dir. d'Emmanuel Négrier et Alain Faure, L'aube, 2004.



Carte des bassins de lecture. © Clermont Communauté

trouvé lors de fouilles archéologiques, même si flotte toujours au-dessus de l'ancienne gare routière le fier calicot annonçant la construction de ce bel ensemble. Il y aurait, sur ce point, une étude à mener : comment un projet quasi financé, qui, grâce à de nombreuses études associant étroitement tous les acteurs locaux (communauté d'agglomération, direction régionale des affaires culturelles – Drac, rectorat, universités) et nationaux (Sous-direction des bibliothèques, Direction du livre et de la lecture), a été au bord d'aboutir, a-t-il pu s'enliser dans les marécages de la place des Salins ? Disons d'un trait pour renvoyer à plus tard que, si l'ensemble des acteurs a porté avec passion ce projet, certes complexe, ce même ensemble a été, en partie, défaillant : c'est bien de ces défaillances qu'il faudra un jour débattre.

... et début d'une dynamique

Cette zone d'ombre occulte la plupart du temps la prise de compétence communautaire totale de la lecture publique et ses conséquences : « *La communauté d'agglomération a pour compétence la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements publics dédiés à la lecture publique, ainsi que la conception et la mise en œuvre sur l'agglomération de l'ensemble des services aux habitants en ce domaine*³. »

Cette décision fait suite à une étude commandée par Clermont Communauté à l'Agence régionale pour le livre en Auvergne en 2003, et qui dressait un constat quasi désespérant : sur la vingtaine de communes que comptait l'agglomération, seules

trois possédaient des bibliothèques aux normes habituelles ; de surcroît, deux d'entre elles étaient distantes de seulement quatre kilomètres. Et, pour parachever l'ensemble, l'étude faisait cruellement remarquer que le quartier nord de la ville de Clermont-Ferrand, plus populaire, était le plus mal desservi ; que tous les régimes de gestion étaient appliqués (régie directe, association laïque ou confessionnelle) ; que tous les locaux possibles, et même imaginables, de toutes dimensions, cohabitaient dans un même ensemble générique, la bibliothèque ; qu'une mosaïque de personnels aux statuts différents tentaient des modes de fonctionnement forcément hétérogènes ; sans parler des heures d'ouverture (de plus de cinquante heures pour le département patrimoine à quelques heures dans certains dépôts desservis par la bibliothèque départementale de prêt), ni des crédits d'acquisition.

Le défi à relever est, était, à la hauteur de ces difficultés, d'abord territoriales : chaque commune, au gré de

3. Philippe Teillet, « La politique de développement culturel de Clermont Communauté », in *Intercommunalités, le temps de la culture*, sous la dir. d'Emmanuel Négrier, OPC, 2008.

ses programmes, créait (ou ne créait pas) et organisait (ou n'organisait pas) sa bibliothèque, sans trop se soucier du voisinage. La Drac était généreuse, le conseiller que nous étions plutôt bon garçon : il fallait pourvoir en lectures tout un chacun, et encercler de nos murailles de livres la métropole, bâtir, impulser. Mais tout cela restait bien insatisfaisant, les collectivités étant, quoi qu'il en soit, libres de leur administration.

Rassurer et convaincre

La décision de mars 2004⁴ a entraîné beaucoup d'adhésion et aussi de scepticisme. Adhésion parce qu'enfin un plan d'ensemble était adopté, ce qui permettait à l'État d'intervenir plus massivement et à la collectivité territoriale de combler les retards avec un calendrier certes large (quinze ans), mais réaliste et convenu. Le programme prévoyait (prévoit) huit bassins de lecture (voir carte), déterminés en fonction de l'homogénéité géographique, humaine, des déplacements et des dessertes par transport en commun ; bref, une certaine solidarité territoriale. À ces bassins était ajoutée la création collective d'une bibliothèque numérique et d'un pôle documentaire image à « La Jetée », siège de l'Association « Sauve qui peut le court métrage », organisateur du festival du court métrage. Chaque bassin de lecture doit être équipé d'un ensemble normatif de bibliothèques, privilégiant la solution répartie (sur le territoire) à la concentration. Le responsable des bassins de lecture est obligatoirement de catégorie A, placé sous la responsabilité du directeur de la lecture publique (Dominique Mans), recruté pour la circonstance sur un projet d'aménagement culturel, et non de batailles de normes catalographiques.

Les élus et les personnels ont manifesté beaucoup de doutes : pour les uns, le risque de la dépossession est bien réel (et bien connu) ; pour les autres, œuvrant tous (sauf une) dans des communes de moins de

20 000 habitants, ils ont senti peser sur leurs frères épaulés le poids de tous ces conservateurs d'État, logés au centre de Clermont-Ferrand. Même ceux des Hauts-de-Chanturgue en ont été effrayés, inquiets de budgets qu'ils ne maîtriseraient plus, pensaient-ils, et de l'éloignement objectif avec la tutelle directe : finie la relation privilégiée entre le maire, sa bibliothèque (et son arbre).

Il a donc fallu rassurer et convaincre. Pour le premier aspect, les élus ont été associés aux projets concernant leurs bassins de lecture, et certains en ont été les initiateurs (c'est le cas de Cournon-d'Auvergne et de Blanzat). En ce qui concerne les personnels, la structuration définie a permis d'afficher des objectifs de recrutement et de qualification, avec une pincée de management.

Ce sont ainsi dix-sept postes qui ont été créés et quatre emplois précaires pérennisés. L'élargissement du nombre d'agents a permis l'élévation des fameux quotas, et a ouvert certains postes à la promotion interne (trois transformations de poste : deux B en A et une bibliothécaire en poste de conservateur).

Un réel effort de qualification et de formation a été entrepris : des sessions de formation sur les marchés publics, la démarche par projet, l'action culturelle, la littérature... Des résidences d'auteur ont été créées, des artistes invités.

Les bassins de lecture équipés ont maintenant des crédits d'acquisition conformes aux préconisations nationales, un effort supplémentaire ayant été accompli pour les nouveaux.

Du côté du fonctionnement, outre une politique d'offre réaffirmée, l'ensemble des médiathèques est équipé d'un fonds de DVD acquis avec l'expertise de quelques spécialistes de l'image et de la responsable du centre de documentation de « La Jetée » ; cette proposition avait été, en son temps, traitée dans le cadre d'un groupe projet de l'Enssib. Enfin, les conditions de prêt (documents et durée) ont été harmonisées pour l'ensemble du réseau.

Sur les huit bassins définis, quatre sont aujourd'hui pourvus, et un (le bassin nord) est en voie d'équipement, puisque l'équipe de maîtrise d'œuvre

a été choisie. Les travaux pourraient commencer cette année, si les aléas budgétaires liés à la réforme de la taxe professionnelle, qui plonge l'ensemble des élus dans un abîme de perplexité, ne viennent pas mettre à terre ce bel édifice. Lorsque la majorité des bassins de lecture sera structurée, restera à « se poser la question du maillage du territoire. Comment cela va-t-il s'équilibrer, fonctionner, quelles seront les circulations entre les bibliothèques, quels ajustements devons-nous apporter ? », s'inquiète Dominique Mans. On voit par là que la dynamique communautaire prend le pas sur la somme des petits moteurs communaux, surtout s'ils sont à l'arrêt.

Restera, bien sûr, l'équipement du bassin centre de Clermont, qui comprend la désormais fameuse bibliothèque centrale. Nous ne perdons pas espoir : comme l'écrit Alexandre Vialatte : « *L'auvergnat peut vivre cent ans. On l'apprivoise avec du lard. Il dépérit généralement en captivité, où il refuse de se reproduire. Mais quand il réussit à surmonter sa paresse et sa répugnance, il imite à la perfection, comme le geai des bois ou le perroquet, le langage humain ou même le hollandais*⁵. » C'est dire si tout est encore permis. ●

Janvier 2010

4. Délibération du 19 mars 2004 de Clermont Communauté.

5. Alexandre Vialatte, *L'oiseau du mois*, Paris, Le Dilettante, 1995, p. 38.